

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 11 décembre 2019

Président	: M. Florian	CHIARADIA
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	: Mme Andrea	GREMAUD
	M. Silvano	POZZI
Huissier	: M. Jean-Michel	TALON
	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 11 décembre 2019 à 18h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019

2. Communications du Bureau notamment sur la composition

- 2.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Ida Rodman « pour une campagne anti-mégots » (Date de la commission : jeudi 19 décembre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux) ;
- 2.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte » (Date de la commission : mardi 7 janvier 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

- 4.1 relative au report des mesures de renforcement et de sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac.

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

- 6.1 sur le préavis No 31/2019 relatif au budget 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 6.2 sur le préavis No 33/2019 relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;
- 6.3 sur le préavis No 34/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales, pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Montreux avec la Commune de Veytaux. (Rapp : M. Nicolas Büchler) ;

- 6.4 sur le préavis No 35/2019 relatif au budget communal ordinaire pour 2020. (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 6.5 sur le préavis No 38/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'800.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle privée No 2011. (Rapp : Mme Anne Duperret) ;
- 6.6 sur le préavis No 39/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum pour le renouvellement de 5 véhicules utilitaires, un petit camion utilitaire tout-terrain et l'acquisition d'une remorque pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp : M. Mario Gori) ;
- 6.7 sur la prise en considération ou non du projet de règlement de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité ». (Rapp : M. Tal Luder) ;
- 6.8 sur le préavis No 41/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics, à porter au budget 2020. (Rapp : M. Arnaud Grand) ;
- 6.9 sur le rapport-préavis No 36/2019 relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia. (Rapp : M. Tal Luder) ;
- 6.10 sur le rapport-préavis No 40/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2020 et suivants. (Rapp : Mme Géraldine Torchio).

7. Préavis de la Municipalité

- 7.1 No 42/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 75'000.-, au maximum, pour le remplacement de l'élévateur destiné aux véhicules lourds sur le site de la voirie et des espaces verts. (Date de la commission : lundi 16 décembre 2019 à 19 h. 00, Route de Brent 6 à Chailly).

8. Rapport-préavis de la Municipalité

- 8.1 No 37/2019 relatif au résultat de l'étude « l'avenir de la ligne du funiculaire Territet - Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation » et à l'organisation d'un concours de projet pour la valorisation de son infrastructure pour un montant maximal de CHF 20'000.-. (Date de la commission : mercredi 8 janvier 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

9. Développement(s) des motions et des postulats

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 18h11 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité *in corpore*, ainsi que le public et les représentants de la presse.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 89 conseillers sont présents (sur 100). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

89 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Zenia Boulat, Carole Grangier, MM. Stéphane Barbey, Sébastien Giovanna, François Grand, Claudio Mamarella, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Bernard Schmid, Christian Vernier
N'ont pas fait excuser leur absence : M. Pierre-Yves Nussbaum

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

M. le Président

Concernant le PV du 13 novembre 2019, y a-t-il des demandes de modifications?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne demande pas formellement une modification du procès-verbal, c'est simplement une correction, car j'ai dit quelque chose d'erroné en page 9. Lors des échanges que j'ai eu avec M. Meichtry, au milieu de la page, je dis que la séance n'avait eu lieu qu'après la commission et le procès-verbal également, mais je me suis trompé, il ne s'agissait pas de la séance d'ouverture des offres, mais de celle d'évaluation de celles-ci. C'est ce procès-verbal qui a été fait après la séance de commission. Je vous remercie.

Le Procès-verbal et accepté à la majorité moins une abstention.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

M. le Président

En préambule, je vous annonce que vous recevrez prochainement par e-mail les dates de la commission qui concernera le préavis du 2m2c. Celles-ci étant agendées immédiatement après le Conseil de janvier, il paraissait important à la Municipalité et au bureau de vous communiquer assez rapidement ces dates, de sorte que vous puissiez vous organiser par rapport à ces séances. Les commissaires seront nommés lors de la séance du 29 janvier 2020.

2.1. de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Ida Rodman « pour une campagne anti-mégots » (Date de la commission : jeudi 19 décembre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux) ;

Présidence SOC : M. Romain Pilloud

Membres : Mmes Claudine Borloz, Anne Duperret, Carola Fastiggi, Ida Rodman
MM. Ihab Al Jundi, François Pochon, Roland Rimaz, Benoît Ruchet, Christian Vernier.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte » (Date de la commission : mardi 7 janvier 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : Mmes Sandra Genier, Marlise Rebetz, Anne Saito
MM. Jonathan Al Jundi, Nicolas Büchler, Mario Gori, Yanick Hess, Cyril Pabst, Pierre-André Spahn.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu 3 courriers :

Le premier émane de la Boulangerie des Planches, de M. Ohnmacht, Rue du Temple 3 à Montreux. Il concerne les travaux de la Rue du Temple, je ne le lirai pas, car il est adressé à la Municipalité et le Conseil communal est uniquement en copie. Le courrier sera à disposition sur demande auprès de Mme Morier.

Le deuxième courrier émane de l'Association Suisse des Télécommunications, intitulé : Rapport technique du « groupe de travail sur la téléphonie mobile et le rayonnement » sur la 5G. Aucun risque pour la santé – les procédures d'autorisation peuvent être appliquées normalement.

Le troisième courrier émane de Swisscom, sans titre, il parle aussi de la 5G.

Ces deux derniers courriers étant particulièrement longs, je ne les lirai pas ce soir, mais ils sont à votre disposition sur demande auprès de Mme Morier.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 relative au report des mesures de renforcement et de sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac.

Pas de commentaire de la municipalité.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, chers collègues,

Communication de la municipalité au Conseil communal, relative à sa décision de déplacer la patinoire synthétique sur le terrain multisports du collège de Vinet

En 2013, dans le cadre du préavis No 15/2013, le Conseil communal a octroyé les montants nécessaires à l'achat d'une patinoire synthétique. Celle-ci a été installée ces dernières années sous le Marché couvert. Elle a notamment permis d'accueillir de nombreuses classes de nos deux établissements scolaires.

Afin de redynamiser son utilisation, de favoriser des synergies avec la Maison de quartier de Jaman 8 à Clarens et d'offrir une prestation supplémentaire aux jeunes de Clarens, la Municipalité a décidé de déplacer, pour cet hiver, la patinoire sur le terrain multisports de Vinet. Dans ce même objectif, la Municipalité a décidé de rendre gratuite la location des patins. L'Association des Intérêts de Clarens a déjà été informée de cette décision et accueille positivement celle-ci. Elle envisage ainsi de soutenir financièrement la Commune pour participer au financement de cette gratuité.

Par ailleurs, cela permettra au Marché de Noël de démonter l'ensemble de ses installations dès la fin de la manifestation.

La Municipalité évaluera, avec l'Office du sport et la direction des établissements scolaires le résultat de cette décision, au printemps 2020.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 interpellation, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. «Interpellation relative à la vente de l'immeuble abritant l'ex-audiorama» de M. Alexandre Staeger

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1. sur le préavis No 31/2019 relatif au budget 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI.

6.2. sur le préavis No 33/2019 relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yves Depallens

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le budget 2020 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI.

6.3. sur le préavis No 34/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales, pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Montreux avec la Commune de Veytaux. (Rapp : M. Nicolas Büchler) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 34/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Montreux avec la Commune de Veytaux,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études permettant de préparer un projet de convention de fusion de la Commune de Montreux avec la Commune de Veytaux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- TTC au maximum, sous déduction des montants qui pourraient être versés par le Canton ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. de prendre en charge cette dépense par le biais du compte de fonctionnement (compte No 110.3185 « honoraires administration ») ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI et 1 NON.

**6.4. sur le préavis No 35/2019 relatif au budget communal ordinaire pour 2020.
(Rapp : Mme Irina Gote) ;**

La discussion est ouverte.

M. le Président

Nous allons procéder comme suit, je vais ouvrir la discussion générale, puis nous discuterons chapitre par chapitre et nous voterons chaque chapitre individuellement pour arriver au vote final. Pour information la page des chapitres se trouve en page 22 du préavis, je profite également de vous rappeler la teneur de l'art. 153 du règlement ; *Modification d'un poste du budget*

La Municipalité et la commission des finances doivent se prononcer sur tout amendement au budget portant sur la suppression d'un poste, la création d'un poste nouveau ou la variation de plus de 10% d'un poste existant.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de remercier la commission des finances pour son travail et de constater qu'au terme de ses travaux, ce n'est évidemment qu'un préavis et c'est vous qui déciderez d'accepter ce budget.

Notre budget déficitaire de 3 millions, avec une marge d'autofinancement de 2,5 millions et de 155 millions de dépenses, pourrait être adopté ce soir, ce dont je me réjouis.

Je profite de rappeler que ce budget n'est pas un état figé comme le sont les comptes, c'est un alignement de prévisions de dépenses, d'intentions de dépenses et qu'il n'y a pas d'obligation de dépenser, ce qui nous amène à constater régulièrement que les comptes sont légèrement meilleurs que le budget.

La commission des finances a traité et adopté deux amendements, qui portent sur les subventions culturelles pour le MAG et sur les subventions aux organisations sportives. Je précise que la Municipalité regrette ces deux amendements et qu'elle les combat, dans le sens où, comme je l'ai dit tout à l'heure, le budget n'est pas une obligation de dépenser. Le budget c'est la poursuite de l'activité du ménage communal, la Municipalité reste évidemment très critique sur toutes les dépenses qu'elle enclenche, elle a entendu la préoccupation de la commission des finances concernant le MAG et veillera à poursuivre l'observation, qu'elle fait depuis de nombreuses années sur l'organisation de cette manifestation, mais elle souhaite qu'on ne donne pas un signal trop fort pour une manifestation qui fonctionne bien et amène beaucoup de monde à Montreux, j'attire votre attention sur ce point.

La Municipalité souhaite que ces deux amendements ne passent pas, il n'y a pas besoin d'augmentation de la subvention sportive et ce serait un mauvais signal de diminuer les subventions aux organisations culturelles par le MAG, je vous invite à ne pas suivre la commission sur ces objets et pour le reste à voter le budget.

Je suis prêt au débat et je me réjouis

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR remercie la Commission des Finances pour le travail effectué.

Nous constatons notamment que ce dernier budget de l'ère "Pierre Rochat" est raisonnablement déficitaire tout en maintenant une marge d'autofinancement certes

réduite par rapport à la moyenne des 5 dernières années mais qui permet quand même d'assurer les investissements planifiés.

On peut également relever un aspect intéressant qui ressort du rapport de la COFIN: les amendements acceptés par la commission - qui seront discutés en détail ultérieurement - portent sur des montants inférieurs à 100'000 Frs, sur un budget total de 155 millions, alors que certains postes égayent allégrement les charges - M. Cousin appréciera la connotation guillerette - certains postes égayent allégrement les charges, disais-je, de plusieurs millions de francs. Il s'agit certainement d'un signe qui indique que le budget a été élaboré de manière rigoureuse par les services communaux. Merci pour votre attention

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la commission des finances pour le travail effectué et se plaît à relever que le rapport qui en découle a été largement accepté.

Nous relevons aussi que les travaux de la Commission des finances permettront, à terme, de gagner en transparence et nous nous en félicitons.

Nous soutiendrons les deux premiers amendements déposés en commission, soit celui concernant le MAG (Montreux Art Gallery) et celui lié à la réserve financière attribuée au service des sports.

Nous regrettons cependant pour le MAG qu'il ait fallu en arriver jusque-là.

Cela fait plusieurs exercices que la COFIN demande davantage de transparence, et un respect plus strict des procédures de subvention. Force est de constater qu'elle n'a jusqu'alors pas été entendue.

Nous espérons cependant pouvoir rapidement nous prononcer sur un préavis complet concernant le Montreux Art Gallery afin que ce rendez-vous annuel des Montreusiens avec l'Art puisse reprendre de bon pied le plus rapidement possible.

Enfin, nous sommes forcés de constater et nous regrettons les multiples attaques de la droite en commission concernant les conditions de travail et de retraites de nos employés communaux. Si les prestations liées à la retraite ne font que baisser dans le privé depuis plusieurs années, ce n'est pas pour autant que la Commune doit s'aligner vers le bas et diriger ses futurs retraités vers d'autres prestations sociales, elles aussi financées par la commune et souvent décriées par cette même droite.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je remercie tous les membres de la commission de la COFIN pour le travail effectué et tout particulièrement M. Pierre RoCHAT pour les explications et réponses données pendant les séances.

Le groupe UDC continuera à veiller et à s'intéresser à l'évolution des montants des subventions allouées aux manifestations se déroulant sur notre commune ainsi que des charges sociales qui devront être contenues, car il ne sera pas possible de répercuter sans fin ces dépenses sur les impôts des Montreusiennes et Montreusiens. La classe moyenne participe déjà fortement à l'équilibre financier de la Commune.

Autre point important, la caisse de pension des employés communaux devrait faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de la COFIN. Il faudra bien un jour assainir, voir passer du système de primauté de prestation à celui de primauté de

cotisation, comme c'est déjà le cas pour la majorité des employés dans le privé. Le groupe UDC ne veut en aucun cas précipiter nos employés communaux dans la précarité, mais au contraire rendre chacun attentif à sa future rente, vu que celle-ci dépendra effectivement des montants qui auront été cotisés pour chacun.

Plus tôt cette question sera mise sur le métier plus facile sera la solution à trouver. Je vous remercie de votre écoute et profite de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'Année à tous.

M. le Président

Je clos la discussion préalable et nous allons aborder la suite chapitre par chapitre.

Chapitre 1, p. 23 à 42 et amendements

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le Groupe PLR regrette que la manifestation Montreux Art Gallery soit mise en péril par l'amendement accepté par la Commission des Finances.

Il a été bien compris que le but n'était pas de remettre en question cette manifestation mais de donner un signal fort afin que les acteurs de la fondation et de la société qui gèrent le MAG remplissent enfin les exigences de transparence et de bonne gouvernance demandées par la COFIN depuis longtemps. Certains de nos membres considèrent que la suppression de la totalité de la subvention constitue une sanction peut-être trop sévère, mais nous demeurons confiants que la situation sera clarifiée dans le cadre d'un prochain préavis municipal visant à réintroduire cette subvention, afin que cet événement puisse continuer à être organisé à Montreux.

Merci pour votre attention

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Je rejoins les propos de mon prédécesseur au sujet du MAG. Cela fait plusieurs fois que la commission des finances revient sur le sujet. Je tenais à rappeler, qu'il y a eu un premier rapport de majorité en 2013, au sujet des problématiques du MAG. Ceci a été rappelé il n'y a pas longtemps, par Madame la Présidente de la COFIN, je pense qu'après plus de 5 années, nous pouvons envisager de supprimer cette subvention dans l'attente, je pense que c'est ce qui se passera, du dépôt d'un nouveau préavis avec la clarté demandée par l'ensemble des membres de la COFIN.

VOTE premier amendement concernant le MAG

- Suppression de la subvention en faveur du Montreux Art Gallery (MAG) d'un montant de CHF 90'000.-, soit :

- Compte 150.3653.00 de CHF 30'000.-
- Compte 150.3653.01 de CHF 64'620.- arrondi à CHF 60'000.-.

Accepté en commission par 9 oui et 2 abstentions.

L'amendement est **accepté** par 63 OUI, 15 NON et 8 abstentions

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le second amendement, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE sur l'amendement de la réserve aux Sports

Augmentation de CHF 20'000.- du

- Compte 170.3653 Manifestations diverses (non planifiées) CHF 20'000.-, portant ainsi ce compte à CHF 40'000.-.

Accepté à l'unanimité des membres de la commission.

L'amendement est accepté par 73 OUI, 9 NON et 5 abstentions

Chapitre 1 amendé, p. 23 à 42

VOTE : 82 OUI, 2 NON, 3 abstentions

Chapitre 2, p.43 à 48

VOTE : 86 OUI, 1 NON, 0 abstention

Chapitre 3, p. 49 à 64

VOTE : 83 OUI, 0 NON, 2 abstentions

Chapitre 4, p. 65 à 70

VOTE : 85 OUI, 1 NON, 1 abstention

Chapitre 5, p. 81 à 94

VOTE : 84 OUI, 0 NON, 2 abstentions

M. le Président ouvre la discussion générale sur le préavis.

M. Pierre RoCHAT, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour vous donner une information purement technique, le budget que vous avez amendé, passe à un déficit de CHF 2'899'535.-, il est passé en dessous des CHF 2'900'000.-.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Irina GOTE

En conclusion, c'est par 8 oui et 2 abstentions que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 35/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2020,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver le budget communal ordinaire pour 2020, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 1 NON, 5 abstentions.

6.5. sur le préavis No 38/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'800.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle privée No 2011. (Rapp : Mme Anne Duperret) ;

La discussion est ouverte.

Mme Anne Duperret

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à présenter mes excuses à M. le Municipal, Christian Neukomm dont j'ai écorché le nom dans mon rapport, cela ne se reproduira plus.

M. Pierre Rais

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention est simple dans la mesure où il s'agit de la problématique d'une loi, qui n'a pas vraiment été précisée en commission.

D'emblée, je précise que la qualité du rapport de Madame la Présidente Anne Duperret n'est pas l'objet de la présente démarche.

Je me permets simplement de vous demander précisément M. Neukomm, quelle est la loi vaudoise et le ou les articles qui interdisent aux gens de se promener le long d'un cours d'eau, en l'occurrence le ruisseau de la Maladaire ? La question se pose également pour la pose de bancs ou de tables le long d'un cours d'eau.

A propos de l'accès au lac, mentionné en commission, je vous demande également quelle est la loi et le ou les articles qui incitent à ne pas trop s'approcher des rives du lac ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) ainsi que son ordonnance (OEaux) donnent les objectifs visés par l'espace réservé aux eaux dans lequel la promenade peut être envisagée le long du ruisseau de la Maladaire.

Ainsi, l'article 41b de la LEaux précise que l'espace réservé aux étendues d'eau permet d'assurer :

- a. la protection contre les crues ;
- b. l'espace requis pour une revitalisation ;
- c. la préservation d'intérêts prépondérants de la protection de la nature et du paysage ;
- d. l'utilisation des eaux.

Dans le cadre des travaux de sécurisation et revitalisation du ruisseau de la Maladaire, la question de la mise en place de mobilier dans l'espace réservé aux eaux a été posée au canton qui reste compétant en la matière. La priorité est donnée à la renaturation de cet espace dont les citoyens prendront possession en fonction de l'intérêt du lieu.

Ainsi, le canton ne souhaite pas que des installations soient mises en place dans un premier temps. Toutefois, quelques bancs discrets et judicieusement intégrés pourraient tout de même être envisagés par la suite.

Pour ce qui concerne l'accès au lac, ce qui a été relevé en séance de commission concerne la responsabilité de la Commune en cas d'accident lié à un aménagement mis en place et incitant à la baignade par exemple. La Municipalité doit être très attentive aux aménagements réalisés permettant d'accéder facilement au plan d'eau et qui pourraient représenter un danger de noyade.

Qui dit, trop faciliter l'accès au lac, dit surveillance de ce lieu et c'est la raison pour laquelle la Municipalité, à ce jour, étudie des solutions au niveau de l'accès au lac, qui soit suffisamment agréable sans nécessiter une mise en place d'une surveillance très rigide.

M. Pierre Rais

Merci pour vos explications.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Anne Duperret

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 38/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'800.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle privée No 2011
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle privée No 2011 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'800.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marchés ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 10 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 87 OUI.

<p>6.6. sur le préavis No 39/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum pour le renouvellement de 5 véhicules utilitaires, un petit camion utilitaire tout-terrain et l'acquisition d'une remorque pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp : M. Mario Gori) ;</p>

La discussion est ouverte.

M. Mario Gori

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans mon rapport j'ai noté que M. Vincent Tschopp est absent non excusé, mais il s'était excusé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Mario Gori

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 non et aucune abstention que nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 39/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum pour le renouvellement de 5 véhicules utilitaires, 1 petit camion utilitaire tout-terrain et l'acquisition d'une remorque pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts.
- vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler 5 véhicules utilitaires, 1 petit camion utilitaire tout-terrain et à acquérir une remorque, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir au rythme usuel le renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules 3313 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI.

6.7. sur la prise en considération ou non du projet de règlement de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité ». (Rapp : M. Tal Luder) ;

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier les membres de la commission pour leur 18 yeux supplémentaires, qui m'ont aidé à rendre un rapport, je l'espère, le plus exact possible au niveau de la technique actuarielle et des chiffres. Merci.

M. Roland Rimaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite informer notre plénum d'un élément important porté à la connaissance de la commission par Monsieur le Municipal Pierre Rochat. Si la proposition soumise ce soir à notre assemblée est approuvée cela aura pour conséquence une révision à la hausse du traitement des futurs élus à la Municipalité.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de revenir sur les incidences de l'abstention des trois membres de la commission du groupe socialiste. Ces incidences seront nulles au moment où notre Conseil se déterminera par un vote sur le sort que l'on va réserver à cet objet. En effet, les abstentions sont prises en compte pour déterminer la majorité qualifiée nécessaire à la validité d'un vote de notre Conseil mais elles n'entrent pas en ligne de compte, quel que soit leur nombre, au moment où l'on effectue le décompte des voix qui ont accepté ou refusé l'objet en question. Par contre, lors d'une discussion, lors d'une négociation, lors d'un sondage d'opinion, les abstentions ont une tout autre incidence, une toute autre signification : elles traduisent un malaise, un refus d'entrer en matière, une volonté de remettre à plus tard une décision que l'on estime insuffisamment argumentée pour être prise en l'état.

Vous comprendrez dès lors, Mesdames, Messieurs, pourquoi notre groupe a décidé, au cours de sa séance de lundi dernier, de transformer ces abstentions en oppositions au projet de règlement de notre collègue Privet. Non pas en termes de légalité, car notre collègue a toute légitimité pour rédiger un règlement de sa seule initiative, mais en termes d'opportunité, de procédure en cas de modification d'un règlement communal, en termes politiques si l'on examine la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ainsi nous nous opposons à ce projet pour les trois raisons suivantes :

- le Règlement relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité a été modifié au début de cette législature et nous considérons qu'il peut être objet d'autres modifications au terme d'une procédure de consultation auprès des différents groupes de notre Conseil.
- D'autre part, nous avons la chance dans notre Commune de connaître des relations de confiance entre la Municipalité et le Conseil communal, même si le régime de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif est de nature à nous opposer parfois, à ne pas être toujours sur la même longueur d'ondes. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de communes voisines. Ainsi, nous considérons qu'une modification du régime des retraites de la Municipalité ne peut être envisagée qu'avec la participation, en phase d'élaboration, des premières personnes concernées, en l'occurrence d'une délégation de la Municipalité, à laquelle pourrait se joindre un(e) consultant(e) extérieur(e) spécialisé(e) dans le domaine de la prévoyance professionnelle et du deuxième pilier.
- Enfin vous me permettrez de penser que notre collègue Christophe Privet, même s'il pourrait trouver sa place dans une délégation des groupes de notre Conseil, toute sa place mais rien que sa place, n'est pas le plus habilité à reformer à lui seul le régime des retraites de la Municipalité, alors que l'on sait les relations pour le moins tendues, et c'est un euphémisme, qu'il entretient depuis de nombreuses années avec cette autorité.

Ainsi, en conclusion, pour des raisons politiques, qui sont tout à l'honneur de notre Conseil, en matière d'éthique, de confiance et de transparence, je vous demande de ne pas prendre en considération la proposition de notre collègue Christophe Privet.

Nous aurons de toutes les façons l'occasion de revenir sur cet objet dans le courant de ces prochaines années.

M. Pierre-André Spahn

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Merci Michel ton discours était parfait, je le soutiens à 200%, tu as tout à fait résumé ce qui doit se passer dans ce Conseil et je vous invite à refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour ma part je vous inviterai à prendre en considération cette proposition. Je pense que le système actuel a beaucoup de défauts, notamment son manque total de transparence, non pas la transparence des montants, mais le fait que les montants ne soient pas provisionnés et que la commune fasse des promesses de rente, sans les financer elle-même, sans les provisionner, du point de vue comptable c'est une manière de faire extrêmement douteuse.
Quant à la hausse éventuelle des rémunérations, c'est une question qui pourra effectivement se poser, mais elle se posera en temps utile.
En revanche je ne comprends pas ce que veut dire M. Zulauf, lorsqu'il parle d'une délégation d'un accord. C'est une proposition, qui est tout à fait correcte et qui vise à biffer les prestations qui viennent directement de la caisse communale.
Si la Municipalité a un autre avis, soit elle présente le projet tel quel, soit elle propose un contre-projet, si elle souhaite une autre solution, mais il est bon que nous en débattions et quand M. Zulauf dit, que nous en débattons dans quelques années, je ne le crois pas. Si cette proposition est rejetée, nous n'en discuterons plus pendant 10 ou 20 ans.
Je vous invite à soutenir ce projet, en vous rappelant que la Municipalité a tout loisir de faire un contre-projet, si elle estime que la proposition de M. Privet n'est pas adéquate ou qu'elle va trop loin. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En premier lieu, je tenais à répondre à M. Rimaz sur un point et je crois que cela figure noir sur blanc dans un article du Régional, personnellement je ne suis pas du tout opposé à ce que, les salaires des municipaux et du Syndic, soient revus à la hausse ou à la baisse.
Cependant, je vous rappelle que la proposition contient un règlement rédigé, certains m'ont posé la question, « pourquoi un règlement rédigé et pas une motion ? » et bien justement M. Zulauf, parce qu'il a l'avantage d'être clair. Il n'y a pas de piège, vous pouvez lire, ligne par ligne ce que propose ce règlement, vous êtes parfaitement informé de l'objectif cherché, ce n'est pas plus compliqué que cela.
Moi ce que je note aussi dans vos propos M. Zulauf, c'est assez récurant, c'est que en lieu et place de critiquer le projet, vous critiquez la personne. Ceci ne me dérange pas, dès l'instant ou encore une fois, vos critiques ne m'atteignent pas, dès l'instant ou par transparence, j'ai bel et bien rédigé un règlement, ce qui permet d'avoir plus de clarté devant nous et lors des discussions. Enfin, je clôturerai après avoir entendu par la pensée suivante, « ce soir, c'est tous sans privilèges ».

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dois dire que j'ai été absolument abasourdi par l'intervention de M. Michel Zulauf. Il se pose en gardien de l'éthique politique, mais en substance propose de ne pas respecter les procédures. Il propose de suivre une procédure à la fois illégale, puisque ce n'est pas celle qui est prévue dans le règlement et inégale, parce que les autres projets de règlement rédigés n'ont pas été traités de cette façon. Ils ont été traités conformément au règlement. La procédure qui a été suivie par M. Privet est parfaitement conforme au règlement.

Je ne comprends pas du tout où veut en venir M. Zulauf, qui veut d'un côté protéger l'éthique politique et de l'autre côté violer toutes les lois et règlements. Moi je vous encourage à prendre en considération cette proposition de règlement.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens en tant que commissaire, je ne comprends pas les propos de M. Zulauf, par contre je me rallie à l'avis de M. Blanc, qui est que ce projet permettra à la commune de se positionner de manière moins inconfortable par rapport aux rentes qu'elle doit verser et tendre vers un système qui correspond plus à une LPP classique, tout en permettant aux municipaux de garder leur niveau de rente. Vu qu'ils ont la possibilité de venir avec un contre-projet, je pense qu'il n'y a pas de problème à les entendre, pour avoir une idée de ce qu'ils voient en allant dans le sens du proposant tout en protégeant leurs intérêts.

Pour ma part je vous invite à prendre en considération ce projet.

M. Claude-Pascal Gay

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'étais membre de la commission, pour ma part la question est vraiment de revoir les prestations qui sont offertes aujourd'hui à la Municipalité. Pour moi ces prestations sont surannées et clairement au-delà de ce qui est acceptable en terme de prestations concernant une caisse de pension.

Pour donner des chiffres qui sont à peu près globaux, aujourd'hui la caisse de pension, respectivement les prestations qui sont offertes à nos municipaux, signifie tout simplement le doublement de leur salaire. Aujourd'hui il suffit de 15 ans environ, à nos municipaux pour qu'ils mettent de côté à peu près CHF 1,3 million, pour payer leurs prestations, avec un salaire de CHF 100'000.-. Je vous laisse toutes et tous regarder vos différentes fiches de caisse de prévoyance pour vous rendre compte qu'il s'agit d'un montant extrêmement élevé pour un salaire de CHF 100'000.- pour un municipal et d'un peu plus de CHF 120'000.- ou 140'000.- je crois, pour le Syndic. C'est ce montant là et ces prestations qu'il faut revoir.

En ce qui concerne la question du règlement, je suis du même avis que mes préopinants en disant que ce n'est pas obligatoirement celui-ci qui doit être accepté et que la Municipalité pourra présenter un contre-projet.

Je soutiendrai la proposition de M. Privet

M. François Cardinaux

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je déclare mes intérêts, je suis agent général d'assurance et j'exerce ce métier depuis à peu près 30 ans.

J'entends aujourd'hui que sans difficultés apparentes, nous arrivons à déterminer ce qui est juste et faux, que nous faisons un règlement et si par hasard la Municipalité

n'était pas d'accord, alors elle aurait l'occasion de faire un contre-projet, mais que l'on s'entende bien le projet est déposé et c'est parfait comme cela.
Personnellement je ne pense pas que c'est un dialogue, mais une dictature, je m'opposerai à cette proposition de règlement.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Monsieur le conseiller communal, député, je m'étonne encore une fois de vos propos. Vous parlez de dictature, encore une fois je vous propose dans ce cas-là, en lieu et place de tenir de tels propos, de venir à votre tour au prochain Conseil communal avec un règlement rédigé, qui interdira à l'avenir de déposer un règlement rédigé.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En réponse à l'intervention de notre collègue M. Staeger, j'aimerais simplement signaler que je conçois parfaitement qu'il ne partage pas mon point de vue.
J'aimerais aussi vous signaler, Mesdames et Messieurs, que je me suis en partie référé à mon expérience de député au Grand Conseil. C'était il y a longtemps me direz-vous, cela a peut être changé, mais il est vrai que dès l'instant où nous voulons modifier un règlement touchant par exemple à la fonction publique, dès l'instant où il y a une consultation au préalable, nous pouvons nous mettre d'accord beaucoup plus rapidement et beaucoup plus simplement sur les propositions qui sont faites, car ces propositions sont déjà le résultat, de négociations, d'accords, comme nous le faisons sur le plan paritaire sur le domaine de la loi sur le travail.
J'aimerais quand même confirmer que nous avons toutes les bonnes raisons de ne pas entrer en matière ce soir sur cette proposition, considérant que la procédure de consultation n'a pas été du tout, non pas seulement envisagée, mais entamée.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La procédure de consultation à laquelle fait référence M. Zulauf, en réalité il s'agit de la procédure de prise en considération. Consultation il y a eu par le biais de la séance de commission sur le rapport de laquelle nous devons nous prononcer ce soir.

M. Yanick Hess

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En effet le Conseil communal peut se poser la question, en 2016 nous avons déjà traité cet objet et le Conseil communal avait accepté par ses conclusions l'objet déposé par la Municipalité.
En 3 ans qu'est ce qui a changé ? Est-ce qu'il y a des éléments nouveaux, y a-t-il eu des changements fondamentaux par rapport à la Municipalité ?
Personnellement, je ne le pense pas et c'est pour ceci que je vous invite à refuser cette proposition de règlement. Je vous remercie.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
Pour clore par rapport aux propos de M. Hess, oui, il y a eu du changement, c'est que chaque année et nous l'avons vu, depuis 2016 jusqu'à maintenant, l'augmentation perpétuelle des montants que nous devons sortir des caisses communales, pour financer ces rentes à vie.

C'est factuel, c'est clair, c'est dans le budget, c'est dans les comptes et cela augmente année après année.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme je l'ai dit en commission, il s'agit de laisser le débat se faire au niveau du Conseil communal c'est lui qui décide de ces questions et en lien avec des consultations que nous faisons, M. Zulauf l'a relevé, nous avons des conseillers qui nous ont aidé dans l'opération de 2016 pour adapter le règlement. Nous allons continuer le cas échéant si cette proposition est adoptée, de travailler avec une réflexion dans ce sens-là.

Je précise que les indemnités versées aux Municipaux n'augmentent pas, elles sont fixées au départ pour les retraités, mais effectivement avec l'augmentation du nombre de Municipaux retraités, le compte de retraite augmente, par contre il va baisser avec le règlement de 2016.

Ce dernier est déjà un progrès significatif, nous ne devons pas l'occulter.

Il y a déjà eu une évolution et je pense que nous devrions d'abord prendre le temps de l'évaluer. A part cela, un certain nombre de Municipaux et les retraités d'aujourd'hui, sont en bonne santé et bénéficient du régime de 77.

Voter en votre âme et conscience.

M. Claude-Pascal Gay

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour répondre à M. Hess, ce qui change, ce sont surtout les taux d'intérêts qui aujourd'hui sont proches de 0, ce qui implique que le taux de conversion, est cela bien entendu seul les citoyens qui sont soumis à la primauté des cotisations, ressentent cette baisse du taux de conversion. Il était à 6,8, aujourd'hui, sur les parts sur-obligatoires, lorsque nous parlons de nos municipaux ce sont des parts largement sur-obligatoires, aujourd'hui nous sommes plus proche voire en dessous de 5%. Je vous laisse faire le calcul, il y a une baisse très importante des rentes qui sont affectées à l'ensemble de nos citoyens, à l'exception des fonctionnaires fribourgeois, vaudois et genevois, qui sont encore les seuls en Suisse à pouvoir bénéficier du système sur la base des prestations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder

En conclusion, la commission recommande de prendre en considération le projet de règlement proposé

Le Conseil communal de Montreux refuse cette modification du règlement par 40 NON, 39 OUI et 9 abstentions.

<p>6.8. sur le préavis No 41/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics, à porter au budget 2020. (Rapp : M. Arnaud Grand) ;</p>

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
ML est partagé sur la suite à donner à ce préavis.

Je m'exprime ici à titre personnel, ayant comme vous le savez beaucoup œuvré dans le domaine des événements, depuis plus de trente-cinq ans.

Croyez-moi, j'aimerais vraiment me tromper ce soir.

Mais je ne peux que vous donner le résultat de mon analyse à la lecture non seulement du préavis, mais aussi du rapport de la commission.

Selon mon analyse, tous les clignotants rouges s'allument en entrant dans le détail de ce projet.

Les ressources financières privées (sponsoring, mécénat, Club des Accrocs, etc..) paraissent extrêmement élevées.

Le rapport ne mentionne pas un seul montant de sponsoring qui serait confirmé, alors que nous sommes en fin d'année et que les budgets de sponsoring sont donc attribués pour 2020.

Idem pour les subventions institutionnelles, dont on ne sait rien à ce jour, alors qu'elles sont chiffrées à CHF 160'000.- en plus de la subvention communale.

Peut-être la Municipalité a-t-elle ce soir des précisions à nous donner sur ces sujets? L'un des aspects centraux du budget n'est absolument pas clair par ailleurs.

On parle de CHF 175'000.- de recettes d'entrées, F&B, initiation et loterie, mais le rapport dit qu'il n'y aura pas d'entrées (l'accès sera non payant, sans barrière) et que les organisateurs envisagent un package billet de transport-boisson-nourriture pour dégager une marge de 15.- par acheteur du package.

Les organisateurs ont peut-être une idée de génie, peut-être... mais je dois souligner qu'à ma connaissance, ce genre de package n'a pas été une ressource importante dans d'autres événements avec accès gratuit.

On voit mal pourquoi un grand nombre d'acheteurs engagerait à l'avance un tel achat, alors qu'il sera possible d'acheter n'importe quel produit directement aux magasins montreusiens ou restaurants, puisque tout sera en libre accès. Il faudrait plus de 10'000 achats de ce type pour que ce poste budgétaire soit couvert. Cela paraît assez irréaliste.

Notons au passage que les organisateurs envisagent de distribuer des goodies, soit des objets ou gadgets qui finiront pour la plupart dans les poubelles et qui représentent l'exemple même de ce qu'il ne faut plus faire dans une manifestation grand public.

Quant au concept de la vaisselle recyclable, il est dit tout et son contraire dans le rapport.

Tout ce flou, pour un budget de pratiquement 1 million de francs, est extrêmement problématique, même si, encore une fois, j'aimerais me tromper.

Ce qui me dérange énormément, Mesdames et Messieurs, c'est que la Municipalité présente au Conseil une demande de subvention de CHF 100'000.- pour un projet dans un tel état d'incertitude financière.

Quand on pense aux démarches que doivent faire d'autres organismes culturels ou sportifs, pour recevoir des subventions bien plus modestes, et combien d'année ils doivent parfois faire leur preuve avant de recevoir un soutien, on reste songeur devant ce préavis et la facilité, pour ne pas dire la complaisance avec laquelle la

Municipalité estime pouvoir nous le présenter et nous faire voter la somme de CHF 100'000.- .

Mesdames et Messieurs, ce préavis et le rapport ne démontrent pas l'existence d'un projet suffisamment préparé et solide financièrement pour être soutenu.

Si nous ne recevons pas des précisions ce soir quant à la confirmation des soutiens financiers privés et institutionnels, il vaut mieux refuser le préavis, car notre responsabilité doit nous amener à ne pas soutenir des projets insuffisamment préparés sur le plan financier, ce qui a déjà été le cas de la première édition de cette manifestation.

Enfin, dans tous les cas, il faut accepter l'amendement de notre collègue Alexandre Staeger. Je vous remercie de votre attention.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les Vert-e-s de Montreux s'opposeront également à ce préavis. En effet, la durée de la manifestation, sur 3 jours et demi, nous paraît trop longue. Surtout pour les riverains qui seront assurément dérangés durant tout le week-end du jeûne par du bruit, de la pollution et des lignes de bus détournées, cela indépendamment de leur intérêt pour les sports acrobatiques.

Ensuite, le plan de financement proposé par le comité de Montreux Acrobaties n'est, selon nous, pas abouti: des "packs" qui tablent sur une marge de 15 francs, des billets majorés avec des goodies mais aucun de ces projets n'est ni formalisé ni clair. Nous ne savons pas comment les organisateurs vont s'y prendre pour augmenter les dépenses des visiteurs, dépenses qui, je le rappelle, s'élevaient à moins d'1francs par visiteur en 2017 !

Enfin, l'aspect "développement durable" est absent de ce projet. Les organisateurs ont clairement verbalisé leur désintérêt pour la vaisselle réutilisable sans proposer d'alternative claire ou crédible.

Les Verts-es de Montreux croient en l'organisation d'événements sportifs populaires mais pas n'importe comment. Le précédent de 2017 exige de notre part d'être attentif et exigeants, de la part du comité d'organisation d'être précis et carré. Pour le moment, les éléments, tels qu'ils nous été communiqués, ne nous ont clairement pas convaincus. Merci pour votre attention.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste, à quelques rares exceptions, ne soutiendra pas ce préavis, qui nous laisse pour le moins avec de nombreux doutes.

Le préavis, puis le rapport de la commission, ne nous ont pas convaincu que les organisateurs ont tiré suffisamment d'enseignements de l'édition 2017, qui fût certes un beau succès populaire mais également un échec financier incontestable.

Ce projet de Montreux acrobaties N°2 reprend le même concept, à peu de choses près le même financement et les orientations décidées pour cette nouvelle édition ne nous semblent pas suffisantes à redresser le tir sur le plan financier. La formule 2020 se veut plus longue, plus attrayante, plus ambitieuse et cela nous laisse perplexe.

Plusieurs éléments au niveau financier ont particulièrement attiré l'attention de notre groupe :

1. Tout d'abord au niveau des recettes. La manifestation restera gratuite, et les partenariats avec les transports publics évoqués sont pour l'heure flous. En 2017, ce sont tout de même CHF 310'000.- qui ont manqué lors du bilan final, et ce malgré un premier soutien de la Commune. Malgré toute la bonne volonté des organisateurs, nous doutons qu'ils puissent améliorer la rentabilité de la manifestation à un tel point. Le poste de « F&B » doublé sur le budget 2020 par rapport au réalisé en 2017 nous conforte par exemple dans cette crainte.
2. Au niveau des charges, nous constatons que même si la manifestation sera plus longue et qu'il y aura plus d'acrobates, les postes budgétaires liés aux engagements sont plus faibles que ce qui a été réalisé en 2017, et ce de l'ordre de près de CHF 50'000.-. L'hébergement de ces mêmes acrobates est aussi prévu à la baisse dans ce budget. Ces éléments ne nous semblent pas cohérents.

Finalement, nous regrettons que les organisateurs n'aient pas souhaité redémarrer en douceur et avec un peu plus de modestie, de sorte à faire progresser cet événement année après année en engrangeant de l'expérience et des partenariats solides. C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaite déposer l'amendement suivant :

Amendement de M. Nicolas Büchler

Modifier les conclusions 1. et 2. comme suit :

1. *D'octroyer une subvention de CHF 50'000.- en faveur de Montreux Acrobaties en 2020 ;*
2. *De porter à cet effet un montant de CHF 50'000.- sur le compte N° 170.3653 « subventions » du budget 2020.*

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous regrettons que l'amendement déposé ce soir par le groupe Socialiste n'ait pas été proposé ou discuté en commission. Nous sommes également surpris par les propos de M. Gétaz: le groupe Montreux Libre a eu l'occasion de nommer un de leurs membres dans cette commission, une séance de commission qui est justement l'occasion de pouvoir obtenir des réponses et des éclaircissements sur le projet. Les commissaires ont eu tout le loisir de questionner les représentants du comité d'organisation ainsi que le représentant de la Municipalité et le délégué aux sports. Le résultat du vote, 9 oui contre 1 seul non, indique que les commissaires ont été pleinement rassurés et satisfaits quant aux réponses apportées. Le montant de la subvention de 100'000 Frs, qui représente environ 10% du budget de la manifestation, reste dans la moyenne inférieure pour ce genre d'évènements.

Il ne s'agit pas maintenant de punir les organisateurs pour les erreurs constatées et admises lors de la première édition, mais de les soutenir raisonnablement, tout en excluant la possibilité qu'une subvention complémentaire soit envisagée en cas de résultat négatif, ce qui a été fait en commission par le biais de l'amendement de M. Staeger.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser cet amendement et à accepter les conclusions du préavis telles qu'amendées par la commission. Merci pour votre attention.

M. Yves Depallens

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous annoncer que je me récuse pour l'ensemble des votes concernant ce préavis.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai fait partie de la commission et en réponse à l'intervention de M. Giuliano, je conteste formellement avoir eu la possibilité de poser toutes les questions que je voulais. Je conteste également avoir obtenu les réponses attendues. En effet la commission a commencé avec une demi-heure de retard, donc à 20h30 parce qu'elle était précédée d'une autre séance de commission. La moitié des membres de la commission étaient déjà épuisés par la première séance. Je le dis et je le répète, Mesdames et Messieurs, à 22h30, j'ai bien compris que nous ne pourrions pas continuer à poser des questions.

Si après 2h00 de débat nous ne sommes toujours pas convaincus, c'est que nous ne le seront vraisemblablement pas M. Giuliano. Je le dis et je le répète, les réponses, n'étaient absolument pas convaincantes, malgré la réitération des questions, malgré le fait d'avoir cherché, essayé de creuser avec les organisateurs, les deux personnes qui étaient présentes.

Nous n'avons pas obtenu les réponses que nous voulions. Suite à cela, de mon point de vue, l'amendement, c'est le strict minimum pour que nous puissions entrer en matière sur cette demande.

Si cet amendement n'est pas accepté, il est clair que le préavis doit être refusé, en toutes circonstances.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra cette manifestation, pour autant que l'amendement de notre collègue, M. Staeger passe.

Quand nous arriverons à la discussion sur l'amendement, j'aimerais qu'il précise le texte et il me semble qu'il y a une petite erreur de plume.

Comme l'a dit notre collègue M. Giuliano, je trouve que c'est un peu tard par rapport à l'amendement de nos collègues socialistes, de proposer ce soir, non pas de couper la poire en deux, mais plutôt de couper la tête en deux et il sera difficile de se retourner pour les organisateurs. Tout n'est peut-être par parfait, mais tous les créanciers ont été payés, un effort a été fait et il me semble, j'en ai discuté avec M. Depallens, que comme il y a eu une aide du canton, il n'était pas possible de s'arrêter à une manifestation et qu'ils étaient obligés d'en présenter plusieurs. Je souhaiterais que M. Depallens me confirme ce point.

Pour notre part, nous accepterons ce préavis et nous vous invitons à faire de même, afin de donner une deuxième chance à cette manifestation d'envergure qui n'est pas facile à mettre en place.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite poser une question soit à la Municipalité soit à M. Depallens qui s'est récusé parce qu'il est membre de l'organisation. Quelle est la situation à ce jour des contrats de sponsoring et des soutiens institutionnels ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Je me permets d'intervenir à ce stade, je souhaitais, au nom de la Municipalité, rappeler certains points.

Par rapport aux questions de M. Luder sur le soutien du canton sur la LADE, effectivement c'est un soutien qui existe pour des événements qui sont appelés à s'inscrire dans la durée.

Maintenant ce soutien est habituellement donné pour une manifestation qui est appelée à s'installer et si ce n'est pas le cas, je ne sais pas si le Canton réclamera de l'argent ou pas.

Concernant la question de M. Gétaz, la Municipalité n'a pas de nouveaux éléments et ne peut pas répondre à cette question pour deux raisons : d'une part, cela n'a pas été un mandat que la commission nous a donné, peut-être parce que les commissaires étaient trop fatigués et ensuite, comme cela a été expliqué, nous ne sommes pas les organisateurs et nous devons respecter une certaine autonomie. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons pas attention aux différents éléments, mais j'aimerais rappeler et cela a été dit lors de la commission, le timing dans lequel nous nous trouvons, la Municipalité le reconnaît, les organisateurs ne sont pas en mesure de répondre à toutes les questions. Il y a encore beaucoup de travail et je leur souhaite bonne chance, car il s'agit d'un projet important à mettre en place et il faudra aller dans les détails pour que la manifestation puisse se réaliser correctement.

Si la Municipalité est venue maintenant avec ce préavis, c'est qu'il était important d'avoir une discussion avec vous et d'obtenir votre soutien pour permettre aux organisateurs d'avancer et leur permettre de répondre à l'ensemble des défis qui se trouvent devant eux. Nous aurions pu faire autrement, en décidant d'attendre que tout soit prêt et leur dire oui ou non.

Je crois que ce n'est pas comme cela que nous accompagnons des organisateurs et c'est pour cela que nous sommes arrivés dans ce délai, suffisamment en amont, avec des éléments déjà déterminés. Il me semble que les organisateurs ont été en mesure de répondre à une partie des questions de manière assez précise, en ayant encore certains points à affiner. Les organisateurs, si vous soutenez ce préavis, saurons tenir compte de vos remarques et y répondre.

Je souhaite préciser deux éléments : par rapport à l'incertitude sur ce budget, oui il y a toujours des questions ouvertes, « arriveront-ils ou non à obtenir les soutiens espérés ? » j'ai dit à M. Gétaz que je ne pouvais pas répondre.

Par contre le budget, paraît relativement serein, sur les recettes des boissons et nourritures. Il a été dit en commission que par rapport au nombre de spectateurs, cela ne paraît pas très compliqué d'atteindre les objectifs qui sont fixés, même si le concept n'est pas encore précis, je pense que l'objectif à atteindre est relativement prudent.

Comme l'a dit M. Giuliano sur l'amendement qui vient d'être déposé par le parti Socialiste, le soutien qui est proposé à CHF 100'000.- est parfaitement conforme et se trouve plutôt dans la fourchette basse des soutiens usuels que la commune donne à des manifestations sportives de cette ampleur. Nous sommes avec un montant acceptable, si vous estimez que cette manifestation doit être soutenue, ce qui est le cas de la Municipalité.

Je souhaite donner l'avis de la Municipalité sur le deuxième amendement, il ne pose aucun problème à la Municipalité et j'ai eu le droit à une petite explication de M. Staeger sur la portée juridique de ce dernier. Je précise que dans le préavis il était clairement écrit que dans le cadre de la convention qui sera signée entre l'organisateur et la Municipalité, si vous acceptez ce préavis, il était d'ores et déjà

prévu de mettre une clause indiquant que nous ne retournerions pas devant votre autorité pour demander une subvention complémentaire après la manifestation. C'est une manifestation qui mérite d'être soutenue, elle a montré un beau succès et il y aura beaucoup de défis, mais ce n'est pas parce que toutes les réponses ne sont pas connues à ce jour qu'il faut penser qu'elles ne seront pas transmises en temps voulu.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je constate que si nous additionnons les postes budgétaires subventions, sponsoring et mécénats, nous avons CHF 620'000.- sur lesquels la Municipalité, qui présente ce préavis, n'a pas la moindre idée de ce qui existe aujourd'hui.

Je suis désolé, mais je trouve que c'est un peu léger, il ne s'agit pas de dire que nous nous immisçons ou que nous nous mettons à la place des organisateurs, mais en tant qu'institution qui demande de voter CHF 100'000.- vous devez avoir un minimum d'informations et de garanties sur la faisabilité financière d'une manifestation. Avec CHF 620'000.- sur lesquels vous n'avez pas la moindre réponse, à moins que M. Depallens n'en ait une tout de suite, je pense que vous faites la démonstration que ce projet est insuffisamment abouti et qu'il ne doit pas être soutenu avec une subvention de CHF 100'000.- qui sont les impôts des montreuusiens.

M. Yanick Hess

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Rappelez-vous en 2017, le succès d'estime et le succès populaire qu'a eu cette manifestation. J'ai rarement vu autant de personnes dans les rues, des jeunes émerveillés de voir ces différents artistes, certes certaines manifestations peuvent polluer, mais il y a de tout dans l'acrobatie, que ce soit technique, humain ou autre. Je retiens vraiment, du côté émotionnel, ce que cela a procuré à Montreux et je pense que les gens qui ont entrepris de mettre ce projet sur pieds méritent d'avoir une aide de CHF 100'000.- qui représente 10% de l'ensemble. Je pense que c'est dans ce sens que notre Conseil, doit soutenir cette démarche et c'est pour cela que je vous propose de refuser les amendements et d'accepter les conclusions.

M. Yves Depallens

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je m'étais récusé, normalement je n'ai pas le droit de participer à la discussion, mais il semblerait que je peux répondre aux questions ?

M. le Président

Puisque vous avez déclaré vos intérêts je pense que tout est clair.

M. Yves Depallens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts et je me permets de répondre à M. Gétaz pour un certain nombre de points.

Les premières discussions qui ont eu lieu avec la Municipalité par rapport au dépôt de ce préavis, se sont déroulées dans le courant du mois d'août et de septembre, c'est à ce moment, par rapport à la procédure politique, que les discussions ont été engagées et je peux vous donner un certain nombre de confirmations que vous demandez.

La première concerne les budgets de subvention de la taxe de séjour, dont nous avons reçu la réponse la semaine passée, avec une participation à CHF 80'000.- de leur part.

Sur la partie institutionnelle, nous sommes effectivement dans une démarche avec la LADE, alors que sur le premier projet, nous avons été soutenus par la loi d'aide au développement économique. La procédure est en cours et elle a un impact, puisque la LADE avait donné un premier préavis avec un soutien de l'évènement sur trois années, mais elle a aussi un impact dans le renouvellement sur la façon dont la commune et la région soutiennent l'évènement. La procédure est en cours par rapport à la LADE sur l'aspect de soutien institutionnel qui correspond à un tiers du budget total. Voilà pour ce qui est de la partie institutionnelle, ce qui couvre vos interrogations par rapport à cette partie du budget.

Le deuxième tiers du budget, ce que nous appelons le pilier privé, est pratiquement couvert (aujourd'hui à environ 80%). Il nous avait été demandé, suite aux problématiques que nous avons eues sur le dernier évènement, d'aller chercher des soutiens privés. Il faut savoir que depuis 2 ans un club des « Accros », au même type que le club « Affaires Rire » pour le festival du rire ou les « Amis du Festival » de Jazz ont été créés. Aujourd'hui plus de 100 personnes sont membres du club des Accros et la partie club des Accros est complètement couverte.

Je me permets de vous l'expliquer M. Gétaz car vous aviez l'impression qu'il s'agissait de revenus bizarres, mais au lieu d'appeler notre repas de soutien « repas de soutien », nous l'avons appelé « Crocs d'acro » il a eu un immense succès et les bénéficiaires ont couverts la partie privée prévue.

Sur la partie sponsor privé, je ne pouvais, par déontologie, pas l'annoncer avant le Conseil communal, mais je peux vous confirmer que nous serons soutenus et nous avons des problèmes qui font plaisir, puisque nous avons probablement décroché deux sponsors principaux, de grosses institutions Zurichoises qui s'intéressent à associer leur image à cette manifestation.

Je ne peux pas vous annoncer les noms, mais ils seront communiqués dans les prochaines semaines avant la fin de l'année.

Par rapport à ce que vous disiez M. Gétaz, sur la couverture de cet aspect privé et sur la problématique des entreprises qui clôturent leur budget de sponsoring à la fin de l'année.

Je ne reviendrai pas sur le 3^{ème} pilier qui couvre les revenus de l'évènement, vous l'avez mentionné M. Gétaz, puisque vous avez de l'expérience dans l'évènementiel. Il faut savoir que la régie des CFF, travaille avec énormément d'évènements sur ces concepts de billetteries mobilités, avantages et la possibilité de créer des gares événementielles. Nous aurons probablement l'année prochaine une gare qui s'appellera Montreux Acrobaties et en fonction de la mobilité, pour encourager les gens à passer de la route au rail, ce que nous avons déjà fait en 2017. Contrairement au marché de Noël et à d'autres évènements, nous n'avons pas été envahis de voitures au milieu de Montreux, elles avaient été mises à l'extérieur et nous avons transféré les spectateurs de la route au rail. C'est aussi la raison pour laquelle la régie fédérale s'y intéresse, car nous allons augmenter le trafic de déplacements sur un périmètre d'environ 100 km, puisque nous avons des gens qui sont venus depuis Berne, Genève, Sion, afin de les encourager à prendre les transports publics et pour la région, à être transférés soit sur le rail, soit sur les VMCV.

J'ai aussi oublié de vous indiquer et celui-ci, je peux vous l'annoncer, l'un des partenaires qui a signé récemment mais qui était connu avant le dépôt du préavis, le Casino Barrière sera l'un des gros partenaires de l'évènement Montreux Acrobaties 2020.

J'espère vous avoir renseigné au mieux et je confirme, comme l'a dit M. Caleb Walther, qu'il y a encore un énorme travail à faire sur cet événement. Nous sentons l'attraction et je peux vous garantir qu'à la sortie de l'événement 2017, si nous pensions que nous avons organisé un événement qui n'avait pas d'avenir comme certains événements montreusiens, nous n'aurions pas recommencé.

Je vous remercie et j'annonce à nouveau que je retire ma carte et que je me récuse pour l'ensemble des votes sur ce préavis.

M. Jean-Marc Forclaz

Monsieur le Président, Chers collègues,

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêts l'intervention de M. Gétaz qui a pris la peine d'analyser le préavis et le rapport. Il a sans doute raison, un certain nombre d'incertitudes existent, mais je serais tenté de vous dire, que ce n'est pas notre problème c'est le problème des organisateurs.

Nous devons nous prononcer ce soir sur un crédit de CHF 100'000.- plafonné, selon toute vraisemblance, par l'amendement de M. Staeger qui sera certainement accepté et que je soutiendrai. Ne nous trompons pas, il ne s'agit pas de faire l'analyse du futur de cette manifestation ce soir, mais de prendre, nous Conseil communal, la décision de mettre CHF 100'000.- pour encourager cette manifestation. Je vous rappellerai que nombre de manifestations ont commencé modestement, avec des difficultés et sont devenues des événements qui se maintiennent chaque année à Montreux.

Je vous invite à soutenir ce préavis avec l'amendement de M. Staeger. Merci pour votre attention.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me souviens que c'était une très belle manifestation à laquelle j'avais beaucoup apprécié participer comme beaucoup d'entre nous. Cela contrastait à l'époque avec les problèmes financiers rencontrés et le préavis complémentaire qui n'était autre qu'une couverture de déficits de la commune de Montreux, qui était pourtant une pratique qui n'avait plus été privilégiée en amont par la commune. Le Conseil communal avait accepté à l'époque de soutenir ce préavis. Aujourd'hui c'est un peu différent je l'espère et nous le voyons avec l'amendement de M. Staeger.

Il n'y avait pas seulement le problème de la vente de nourriture et de boissons, il y avait aussi des problèmes de recherche de sponsoring supplémentaires qu'il avait fallu trouver, après que la manifestation ait prévu d'augmenter son budget initial.

Evidemment tous les événements à Montreux, n'ont pas la chance ou ne prennent pas la modestie de commencer avec 1 million de budget à leur actif. C'est un risque qui a été pris et aujourd'hui nous prenons une nouvelle fois ce risque. Pendant cette manifestation souvenez-vous, il a fait un temps magnifique et c'est aussi l'une des conditions qui a fait que le déficit n'a pas été creusé. Aujourd'hui, rien n'indique, comme pour toutes manifestations extérieures, que le temps sera au rendez-vous, c'est une incertitude supplémentaire, d'autant plus si la manifestation dure tout le week-end prolongé. Même si je remercie M. Depallens pour les précisions qu'il a apporté au niveau des sponsors, mais nous restons, comme pour les informations apportées en commission dans un flou. Nous n'avons pas de montants, ni de pourcentage de ce que cela représente sur la manifestation et il est un peu difficile pour le Conseil communal d'avancer. Car oui, c'est de l'argent public que nous investissons, que nous engageons, mais c'est l'argent de la population et quand nous l'investissons, nous essayons de le faire de manière prudente et pour cela, il nous faut des garanties et malheureusement nous n'en avons toujours pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de M. Nicolas Büchler

Modifier les conclusions 1. et 2. comme suit :

1. *D'octroyer une subvention de CHF 50'000.- en faveur de Montreux Acrobatics en 2020 ;*
2. *De porter à cet effet un montant de CHF 50'000.- sur le compte N° 170.3653 « subventions » du budget 2020.*

L'amendement est **refusé** par 52 non, 31 oui et 4 abstentions.

La discussion est ouverte sur l'amendement de M. Staeger.

Amendement de M. Alexandre Staeger

Il est proposé d'ajouter un point 5 aux conclusions. Le texte est le suivant :

« 5. de n'autoriser en aucun cas la municipalité à entrer en matière sur une demande complémentaire en cas de déficit. »

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est un détail, mais est-ce qu'il est possible de préciser le texte, d'abord ajouter un « à » a « à entrer en matière » et pour que cela soit formel, sur une demande complémentaire de quoi ? De subsides complémentaires ? Je ne sais pas si l'amendement peut modifier son texte pour ajouter un mot ?

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour préciser que je ne revendique pas l'unique paternité de cet amendement. Je précise que c'est un amendement de la commission et un travail de groupe. C'est un travail commun et ce n'est pas moi qui l'ai proposé, j'ai juste participé à sa rédaction et à un moment donné, il fallait mettre un nom dans le système du site du Conseil communal et c'est le mien qui a été choisi. Mais à la base, il me semble qu'il s'agissait plutôt d'une idée de Mme Feissli que nous avons retravaillé par la suite.

Maintenant il est clair, M. Luder, que quand nous faisons cela à 23h30, j'avais un professeur de latin qui disait qu'il ne fallait pas faire de latin le ventre vide et moi je vous dis qu'il ne faut pas faire du droit après 22h00.

Le principe est que quand nous rédigeons des amendements, nous puissions être bien concentrés et que nous n'ayons pas 3h de débat derrière nous.

J'entends tout le monde qui se moque de moi, parce que vraisemblablement, vous ne comprenez pas que les gens sont fatigués après 3h00 de débat, mais le fait est qu'après 3h00 de débat, nous ne sommes plus très efficaces, c'est humain.

Quoiqu'il en soit pour répondre aux questions de M. Luder, il y a effectivement des demandes complémentaires, qui sont des demandes de crédits complémentaires mais il y a aussi des demandes complémentaires d'exonération totale des frais de sécurité d'une manifestation par exemple. Quoiqu'il en soit, je pense qu'il n'est pas pertinent de définir une forme particulière de demande complémentaire, je crois que c'est assez évident que nous n'entrerons pas en matière en cas de déficit sur des demandes supplémentaires, peu importe la nature des demandes.

Le but de cet amendement est de marquer le fait qu'en cas de déficit, il ne faudra pas revenir vers le Conseil communal pour demander de l'argent ou de participer pour éponger les dettes.

Voici le sens de l'amendement que je vous encourage à accepter et qui de mon point de vue est l'amendement de la commission.

M. le Président

Je concède l'ajout du « à » mais pour toute autres modifications je vous prierai de redéposer un amendement.

M. Joe Filippone

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ajouter et confirmer ce que M. Staeger vient de dire, c'est que c'est bel et bien l'amendement de la commission, j'ai dicté une partie de l'amendement à M. Staeger qui prenait des notes, fatigué à 22h30 et pas à 23h00. Il est important de relever que cet amendement a fait la quasi-unanimité de la commission, parce que la rédaction de cet article était relativement simple mais finalement, il cherchait à exclure toute demandes complémentaires, quelques soient la raison et la situation, pour ne pas revivre ce que le Conseil a vécu il a y une année.

Nous étions tous d'accord pour faire confiance aux organisateurs et ajouter cette modification des conclusions qui, à notre sens, amenait une sécurité dans la conclusion plutôt qu'uniquement dans la convention.

Nous étions tous d'accord en commission et je vous invite à accepter cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de M. Alexandre Staeger

Il est proposé d'ajouter un point 5 aux conclusions. Le texte est le suivant :

« 5. de n'autoriser en aucun cas la municipalité à entrer en matière sur une demande complémentaire en cas de déficit. »

L'amendement est **accepté** par 83 oui, 2 non et 1 abstention

La discussion générale et ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Arnaud Grand

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 abstention et 1 non que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 41/2019 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics, à porter au budget 2020,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics en 2020 ;
2. de porter à cet effet un montant de CHF 100'000.- sur le compte no 170.3653 «subventions» du budget 2020 ;

3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte no 9281.180 «*provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public*» ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.
5. *de n'autoriser en aucun cas la municipalité à entrer en matière sur une demande complémentaire en cas de déficit.*

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 55 oui, 29 non, 2 abstentions et 1 récusé.

6.9. sur le rapport-préavis No 36/2019 relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia. (Rapp : M. Tal Luder) ;

La discussion est ouverte.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit de l'augmentation des fréquences des transports publics pendant les soirées. Cela n'est qu'une première étape, en pensant notamment au groupe de travail, qui planche en ce moment, au niveau régional, sur la potentielle création d'une voie cyclable rapide entre Villeneuve et Vevey. Mais aussi la renaissance du projet d'agglomération Rivelac qui, nous l'espérons, pourra apporter du positif non seulement à l'urbanisme de notre région, mais de manière générale aux transports publics et à la mobilité douce. Le groupe Socialiste soutiendra pleinement ce préavis et cette réponse.

VOTE Amendement de Mme Béatrice Tisserand

Modifier les points 1 et 3 des conclusions comme suit :

1. de commander une desserte supplémentaire Montreux - Les Avants et Montreux – Haut-de-Caux en fin de soirée des vendredis et samedis, ainsi que les veilles de jours fériés dès 2021, selon l'offre de courses supplémentaires en 2021 du MOB SA
3. de porter, à cet effet, au budget 2020 le montant de CHF 5'870.- puis, aux budgets 2021 et suivants, le montant de CHF 65'000.- au maximum au compte 180.3517 « Participation transports publics »

L'amendement est **accepté** par 78 OUI, 2 NON et 4 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 36/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de commander une desserte supplémentaire Montreux - Les Avants et Montreux – Haut-de-Caux en fin de soirée des vendredis et samedis, ainsi que les veilles de jours fériés dès 2021, selon l'offre de courses supplémentaires en 2021 du MOB SA ;
2. de commander l'exploitation nocturne du funiculaire Territet - Glion pendant le Festival de Jazz de Montreux dès l'édition 2020 ;
3. de porter, à cet effet, au budget 2020 le montant de CHF 5'870.- puis, aux budgets 2021 et suivants, le montant de CHF 65'000.- au maximum au compte 180.3517 « Participation transports publics » ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce rapport-préavis ;
5. de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 0 NON, 2 abstentions.

6.10. sur le rapport-préavis No 40/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2020 et suivants. (Rapp : Mme Géraldine Torchio).

La discussion est ouverte.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Les conclusions telles qu'indiquées sur le rapport sont incomplètes, il manque la première partie, c'est pour cela que lorsque je lirai les conclusions, j'inclurais cette première partie.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

ML est très réservé concernant la subvention demandée pour le Montreux Trail.

Nous estimons en effet que notre commune possède déjà deux manifestations de course de montagne :

Tout d'abord, le Tour du Cublis, qui n'est hélas plus organisé régulièrement.

Et ensuite, la course Montreux – les Rochers de Naye qui existe depuis plus de trente ans.

ML estime qu'il faut aujourd'hui privilégier le soutien aux manifestations existantes et ne pas soutenir une manifestation qui fait, inévitablement, de la concurrence aux deux autres et en particulier à la course Montreux – les Rochers de Naye.

En effet, inévitablement, une manifestation de l'ampleur du Trail puise dans les ressources locales, que ce soit en bénévolat, en soutiens en prestations d'entreprises et bien-sûr en sponsoring.

Or, le sponsoring et les soutiens de toutes natures sont de plus en plus difficiles à acquérir.

Il ne faut donc pas mettre en péril une manifestation qui fait partie de l'histoire de Montreux et qui en fera toujours partie, car par définition on ne peut pas la déplacer, pour soutenir une manifestation en quelque sorte parachutée à Montreux, et qui partira ailleurs sans état d'âme en cas d'offre plus alléchante ou de meilleures conditions. Nous vous invitons donc à voter NON à ce préavis.

M. Christian Bécherraz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je re-dépose mon amendement.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC a longuement discuté de cet objet et nous sommes arrivés à une mécanique au lieu de supprimer ou pas, nous allons observer le résultat du vote de l'amendement de notre collègue M. Bécherraz et s'il passe nous accepterons le préavis, mais s'il n'est pas accepté nous le refuserons. Pour les mêmes raisons évoquées précédemment, c'est une course qui n'hésitera peut être pas à partir de Montana ce qui finalement n'est pas forcément local. C'est déjà la 4^{ème} édition, normalement l'aide a été faite sur 3 éditions, nous arrivons soit sur une situation pérenne où les organisateurs commencent à voler de leurs propres ailes si cette manifestation a le succès qu'elle revendique. Pour ces raisons nous soutiendrons l'amendement et nous voterons oui s'il passe.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité prend acte du scepticisme de certains commissaires quant à cette demande de soutien au Montreux Trail Festival.

La Municipalité reconnaît que les objectifs initiaux ont dû être réadaptés et que la manifestation doit continuer à évoluer. Cependant, la Municipalité reste convaincue que cette manifestation est une belle opportunité pour notre Commune. Cette manifestation est devenue l'une des plus importantes de Suisse dans le domaine de Trail. Elle permet de mettre en avant un sport en plein développement et en phase avec les valeurs défendues par notre politique du sport. Cette manifestation met en valeur notre territoire communal, en particulier les Hauts de celle-ci. Et oui, contrairement à ce qui est supposé par certains, les organisateurs sont attachés à Montreux, Commune qui représente par excellence le lien entre milieux urbains et naturels.

Lorsque l'on apprend que des manifestations bien ancrées voient leur avenir menacé, pensons en particulier au Montreux Volley Masters qui vient d'annoncer devoir renoncer à organiser l'édition 2020, il apparaît pertinent de soutenir cette manifestation sportive vouée, nous l'espérons, à un bel avenir.

Le comité a dû faire face à diverses difficultés, notamment météorologique et a ainsi pu démontrer sa motivation et son sérieux. La Municipalité le reconnaît, il y a encore

des éléments à améliorer, mais elle estime cela normal, compte tenu de la jeunesse de cet événement et pousse à la recherche de nouveaux soutiens privés.

C'est pour ces raisons que la Municipalité vous invite à ne pas réduire le montant de la subvention proposée qui est pleinement dans la fourchette usuelle de soutien aux manifestations sportive, soit 50'000.-. La Municipalité ne s'oppose pas au second amendement, demandant un bilan à l'issue de la prochaine édition.

Discussion sur l'amendement de M. Christian Bécherraz

Modifier la conclusion 1 de la manière suivante :

« d'octroyer une subvention de CHF 30'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival en 2020 ; »

M. Arnaud Grand

Monsieur le Président, chers collègues,

En 2016, le projet nous avait été présenté avec une participation de 3'000 personnes, un budget de plus de CHF 350'000.- et une course de 160 km.

Aujourd'hui en 2019, la participation est stabilisée entre 1'600 et 1'700 participants, le budget a atteint CHF 255'000.- et la course de 160 km a été supprimée.

Deux points m'interpellent : c'est que cette année le bénéficiaire de la manifestation s'est élevé à CHF 50'000.- et la partie du sponsoring privé s'élève seulement à CHF 10'000.- sur les CHF 250'000.- de budget.

Je vous invite tous à soutenir l'amendement pour une réduction de la subvention, afin de motiver les organisateurs à trouver des solutions avec des sponsors privés.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens sur l'amendement et plus spécifiquement sur les propos de M. Grand.

Je crois qu'il faudrait féliciter les organisateurs d'avoir su réadapter la voile, en fonction du nombre de participants et également pour cette année 2019 avec la Fête des Vignerons qui a eu un impact double, d'une part au niveau des sponsors et d'autre part sur la recherche de bénévoles. Vous savez que c'est une manifestation qui a pu compter sur l'engagement précieux de plusieurs sociétés de jeunesse qui n'étaient pas à la Fête des Vignerons, mais fêtaient leur anniversaire.

Je pense que c'est un signe de responsabilité et de sérieux de la part des organisateurs d'avoir su se réadapter.

Par rapport au nombre de participants, le comité a compris qu'il y avait une difficulté à drainer un grand public, car même la course qui était initialement prévue comme accessible, soit celle de la Freddie's Night qui consistait à aller de Montreux au Cubly par le chemin le plus raide possible et de redescendre, n'était pas si grand public que cela. Ils ont notamment prévu d'organiser, pour l'année prochaine, une course de 10km en journée, qui devrait permettre, à la fois de rencontrer un succès populaire plus important et de nouvelles recettes.

L'année s'est terminée sur un bon bilan, mais l'édition 2019, n'est pas à prendre comme une année de référence et les comptes qui vous ont été présentés, n'étaient pas complètement bouclés comme cela a été expliqué et ils n'ont pas été révisés à la différence des autres.

Par exemple, si nous prenons les montants de sponsoring ils s'élèvent à CHF 40'000.- une fois qu'ils sont tous valorisés.

Je peux comprendre que certaines personnes estiment que cette manifestation n'est pas assez ancrée, qu'elle demande beaucoup et qu'elle est encore jeune, mais il est important de préparer l'avenir et de soutenir ce type de manifestations. Les montants

attendus et demandés, se justifient en regard de la fourchette que j'ai expliquée précédemment et aussi du fait que le soutien du canton, de la LADE va diminuer. C'est pour cela que si nous voulons permettre à cette manifestation de continuer de se développer et de s'adapter à la réalité du terrain, la Municipalité vous invite à soutenir une subvention de CHF 50'000.-. Je vous remercie.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Municipal Caleb Walther a, il y a quelques minutes, illustré parfaitement la crainte que nous avons énoncé. Il est passé comme chat sur braise sur le fait que le Montreux Volley Master n'aurait pas lieu en 2020 et il dit en gros « puisqu'une manifestation n'a pas lieu, il faut en soutenir une nouvelle », je pense que c'est un raisonnement complètement faux.

Il faut aujourd'hui arrêter cette frénésie qui consiste à toujours rajouter des manifestations les unes après les autres et toutes les subventionner.

Nous devons essayer de voir dans quelles mesures nous pouvons plutôt aider et soutenir les manifestations qui existent depuis longtemps à Montreux.

Si le Trail utilise ou bénéficie du soutien des associations de jeunesse ou des jeunes de certains villages, c'est encore une fois la preuve qu'ils puisent des ressources, notamment de bénévolat, qui devraient plutôt aller pour les manifestations déjà existantes.

A force de multiplier les manifestations que nous sponsorisons toutes, nous finissons pas épuiser tout le monde et aujourd'hui, en ce qui concerne les courses de montagne sur Montreux, il y en a deux. Une qui n'arrive plus à être organisée régulièrement et l'autre qui tire la langue sans jeu de mot. Il faut jouer le jeu de ces manifestations et ne pas rajouter encore d'autres manifestations qui, forcément, puisent des ressources et vont finir par épuiser les organisateurs des manifestations historiques de Montreux.

Je vous remercie de votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Excusez-nous de reprendre des débats qui auraient pu avoir lieu en partie en commission.

D'une part ce Montreux Trail festival existe depuis maintenant 3 ans et il n'est pas à confronter à d'autres manifestations. La course Montreux les Rochers de Naye, continue à exister, elle rencontre année après année des succès de participation. Nous sommes toujours disposés à entendre les organisateurs qui le souhaitent et soit par manque de temps, soit parce qu'ils étaient moins prioritaires, n'ont pas repris contact avec nous et s'il y a un besoin et des demandes nous saurons y répondre et voir ce qui est pertinent.

Pour le Cubly, il y a, sauf erreur, deux ou trois éditions qui ont été relancées, mais cela s'est arrêté avant le Montreux Trail festival, donc faire des liens de cause à effet cela me semble erroné.

Je tenais à le dire, il ne faut pas opposer les manifestations, la Municipalité, ne le fait pas. Certes il y a peut-être un vivier de bénévoles qui au bout d'un moment pourraient s'épuiser, mais je le précise et vous l'avez peut-être lu dans le 24 Heures d'aujourd'hui, si le Montreux Volley Master n'organise pas d'édition 2020, ce n'est pas un problème de bénévoles, mais de disponibilités des équipes de hauts niveau. Il y a notamment un nouveau tournoi international sur plusieurs week-end qui s'est créé et c'est une année olympique.

Je crois qu'il est faux et qu'il n'est pas sain de tout confondre. La Municipalité l'a déjà dit, il y a une politique du sport qui a été acceptée par votre autorité et qui vise à soutenir des manifestations. Je n'ai pas dit qu'il fallait vite en rajouter une quand une ne se faisait pas, j'ai simplement dit que la Municipalité estime qu'il est important de ménager l'avenir et de trouver de nouvelles manifestations porteuses. La Municipalité, je vous rassure, sait aussi dire non et dit régulièrement non à de potentiels organisateurs simplement nous ne vous le communiquons pas et ne faisons pas de préavis pour vous inviter à refuser une manifestation qui ne nous paraît pas pertinente.

M. François Pochon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis le Président du Montreux Volley master et aujourd'hui n'est pas une bonne journée, car nous venons d'annoncer à midi que l'édition 2020, n'aurait pas lieu et pour la suite, cela se décidera en début d'année prochaine.

Je vous encourage, quand nous avons des personnes qui sont prêtes à s'engager, nous avons parlé du Montreux Acrobatics, du Montreux Trail Festival, mais nous voulons réduire de CHF 100'000.- à 50'000.- et de CHF 50'000.- à 30'000.-, je vous rappelle que nous avons un budget de 155 millions et qu'à un moment donné, nous pouvons aider les gens qui sont motivés, parce qu'à force de ne pas le faire, nous allons les décourager et cela ne profitera en tout cas pas à la commune de Montreux.

Mme Laurence Sierro

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre aux propos de M. Gétaz par rapport à ces manifestations qui disparaissent, c'est probablement parce qu'elles n'ont pas su se renouveler et répondre à l'attente des personnes et des nouveaux sports qui se développent.

Moi je suis d'avis qu'il faut soutenir une manifestation qui émerge et qui soutient des sports qui se développent, nous pouvons voir qu'il y en a plusieurs en Valais qui ont un franc succès. Il faut aller de l'avant avec les jeunes manifestations qui n'ont pas forcément d'historique, parce qu'il s'agit de nouveaux sports en développement qui plaisent à beaucoup de gens.

VOTE amendement de M. Christian Bécherraz

Modifier la conclusion 1 de la manière suivante :

« d'octroyer une subvention de CHF 30'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival en 2020 ; »

L'amendement est **accepté** par 47 OUI, 33 NON et 7 abstentions

VOTE amendement de M. Patrick Grognuz

Ajouter une conclusion 3.1 :

« décide de demander à la Municipalité un rapport suite à l'édition 2020 afin de pérenniser ou non cette subvention ; »

L'amendement est **accepté** par 72 OUI, 8 NON et 7 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Géraldine Torchio

En conclusion, c'est par 6 oui, 0 abstention et 4 non que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 40/2019 de la Municipalité du 1er novembre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2020 et suivants,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. *d'octroyer une subvention de CHF 30'000.- en faveur de l'organisation du Montreux Trail Festival en 2020 ;*
2. de porter à cet effet un montant de CHF 30'000.- sur le compte no 170.3653 « *subventions* » du budget 2020 ;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte no 9281.180 « *provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public* » ;
 - 3.1. *décide de demander à la Municipalité un rapport suite à l'édition 2020 afin de pérenniser ou non cette subvention ;*
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

M. le Président

Vous aurez remarqué que Mme la Présidente a très justement pris l'initiative de modifier le point 2, avec le montant de CHF 30'000.- pour être en cohérence avec le point 1 des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 77 OUI, 7 NON, 2 abstentions.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

7.1. No 42/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 75'000.-, au maximum, pour le remplacement de l'élévateur destiné aux véhicules lourds sur le site de la voirie et des espaces verts. (Date de la commission : lundi 16 décembre 2019 à 19 h. 00, Route de Brent 6 à Chailly).

Présidence PLR: Mme Bibiana Streicher

Membres : Mmes Livia Balu, Mélanie Nicollier

MM. Christian Burki, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Vincent Haldi, Tal Luder, Silvano Pozzi, Michel Zulauf.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1. No 37/2019 relatif au résultat de l'étude « l'avenir de la ligne du funiculaire Territet - Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation » et à l'organisation d'un concours de projet pour la valorisation de son infrastructure pour un montant maximal de CHF 20'000.-. (Date de la commission : mercredi 8 janvier 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

Présidence SOC: M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mme Béatrice Tisserand

MM. Raphaël Corbaz, Jean-Marc Forclaz, Sébastien Giovanna, Tal Luder, Pierre Rais, Roland Rimaz, Alexandre Staeger, Lionel Winkler.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Étant l'auteur de plusieurs interpellations à propos de notre funiculaire fantôme comme je l'appelle, je me réjouis de pouvoir peut-être enfin avoir le fin mot de cette histoire et j'espère que nous pourrons trouver ce que nous pouvons faire avec cette installation, qui je le rappelle, depuis 1992 a quand même coûté plus d'un demi-million à la commune en frais de maintien des herbes folles si nous schématisons.

Je trouve que c'est cher payer pour une bande qui ne sert plus à rien.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

Nous avons reçu la réponse à l'interpellation de Mme Béatrice Tisserand « Lutte contre les plantes exotiques invasives », Madame Tisserand est absente, si elle souhaite réagir plus tard elle le pourra, mais nous partons du principe qu'elle est satisfaite de la réponse Municipale.

Interpellation de M. Alexandre Staeger

«Interpellation relative à la vente de l'immeuble abritant l'ex-audiorama»

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de mes activités auprès de l'Association pour la protection des sites montreusiens, notamment, j'ai constaté l'existence d'une plaquette de vente du bâtiment abritant anciennement l'Audiorama, auprès de l'agence Athena, à Luins. Ainsi que vous pouvez voir par vous-même, cette plaquette reprend la charte graphique du projet Territet 2018, mais n'émane, à l'évidence, pas des promoteurs dudit projet. On remarque en effet que cette plaquette élève le village de Territet au rang de commune, erreur que n'aurait pas pu commettre l'ancienne archiviste de la Commune de Montreux.

D'abord incrédule, j'ai tenté de me renseigner sur l'origine de cette plaquette suite à la réitération des signalements provenant de diverses personnes. Tout indique que la plaquette en question proviendrait d'un certain Monsieur Thierry Boutin, si l'on se fonde sur l'adresse e-mail de l'expéditeur du courriel par lequel elle a été transmise le 18 septembre 2019.

Selon consultation de la version Internet du cadastre du 9 décembre 2019, la parcelle n° 6381 est toujours propriété de la Commune de Montreux.

Selon consultation de la version Internet du registre du commerce, la société Athena Immobilier Sàrl est constituée depuis le mois de février 2018, ce qui exclut l'hypothèse selon laquelle cette plaquette serait ancienne.

Outre le fait qu'il soit singulier de tenter de revendre ce bien à si brève échéance, et ce même avant de l'avoir acheté, il est encore plus curieux qu'aucune des garanties que l'acquéreur a dû concéder ne soit mentionnée dans cette plaquette de vente, qui fait la part belle à la salle Sissi, allant même jusqu'à affirmer que « [l]e tout [a été] restauré par la ville de Montreux », mais qui demeure muette quant à l'état de vétusté du bâtiment. Cela est d'autant plus curieux que le prix de vente particulièrement bas a été fixé compte tenu de l'obligation faite à l'acquéreur de réaliser d'importants travaux d'entretien à brève échéance. En toute hypothèse, il serait regrettable que la vente du bâtiment abritant la Salle Sissi serve de prétexte à une opération de spéculation immobilière pour le moins cavalière. Outre le prix offert, l'objectif poursuivi revêt une importance toute particulière pour le choix de l'acquéreur.

A cela s'ajoute que la vente a été présentée au Conseil communal comme permettant la réalisation d'un projet d'exploitation des 40 chambres du complexe en hôtel ou en apparthôtel, avec organisation d'événements culturels et/ou touristiques. Selon cette plaquette de vente, l'endroit se prêterait notamment à la création de projet de grande ampleur, notamment des cliniques, parmi nombre d'autres affectations. Or une affectation en clinique paraît peu compatible avec les objectifs poursuivis par les autorités monteusiennes.

Vous pensez bien que la découverte de ladite plaquette éveille quelques interrogations auprès de votre serviteur, interrogations doublées de craintes quant au respect des lieux ainsi que des engagements pris par la société acquéreuse.

Je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle chargé l'agence Athena Immobilier Sàrl de trouver un acquéreur pour le bâtiment abritant anciennement l'Audiorama ?
2. La Municipalité est-elle au courant de l'existence de cette plaquette de vente ou de quelque intention de la société Palatin SA de vendre le bâtiment de l'ancien Audiorama ?
3. La Municipalité a-t-elle pris contact avec l'agence immobilière précitée ou avec la société acquéreuse pour savoir quel est le prix de vente envisagé ?
4. Suite à la présentation de cette plaquette, comment la Municipalité se détermine-t-elle ?
5. Le contrat de vente a-t-il été conclu ?
6. Si oui, ce contrat aurait-il déjà été exécuté ?
7. Le droit de réméré a-t-il été annoté au Registre foncier ?
8. Et qu'en est-il de la servitude d'usage de la Salle Sissi ?
9. La Municipalité entend-elle prendre des mesures particulières suite à la découverte de cette plaquette ou en a-t-elle pris (dans l'hypothèse où elle aurait eu connaissance de la plaquette) ?
10. Dans l'hypothèse où la vente ne serait pas encore conclue, la Municipalité ne doit-elle pas redouter qu'un tiers se substitue à l'acquéreur pressenti au dernier moment ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

Présentation power point ^{annexe 1}

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref selon l'usage qui veut que nous ne fassions pas d'interpellation, sauf si elles ont un caractère urgent.

En l'occurrence, je pense qu'elle n'a pas le caractère urgent que pense l'interpellateur.

Je vous précise que je ne répondrai pas aujourd'hui et je répondrai par écrit à la séance de janvier, mais je peux d'ores et déjà vous dire que c'est non à toutes les questions qui sont posées.

L'acte n'a pas encore été signé et nous attendons encore la décision du Conseil d'Etat et du Canton par rapport au droit de préemption. C'est en cours, un point c'est tout, mais j'aurais apprécié que l'on puisse me transmettre la plaquette en question car je ne la connais pas.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président

Lors de la dernière séance, Mme Saito a fait une demande relative à un organisme dont elle avait perdu le nom. Il s'agissait de la coordination des villes de Suisse romande qui, en 2018, avaient invité les membres du Conseil à un colloque du printemps 2018. Il n'y a pas eu de communication jusqu'à maintenant, car nous n'avons rien reçu depuis, de la part de cet organisme.

S'il y a des volontés d'entreprendre quelque chose avec eux, le mieux serait sans doute de passer par la CCO.

M. Patrick Grognez

Monsieur le Président, M. le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole pour vous informer que l'association des intérêts de Clarens, organise ce week-end et le week-end prochain sur la grande place à Clarens, un Clarens Noël afin de répondre aux diverses demandes des habitants de Clarens. Merci d'être présents si vous avez des disponibilités.

M. Yanick Hess

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rassurez-vous je serai aussi rapide qu'une descente aux Rochers de Naye et c'est de cela que je vais vous parler.

Lors du dernier Conseil, que j'ai eu la chance de présider au mois de juin à Glion, avec M. Nicolas Büchler, nous avons annoncé qu'il y'aurait certainement un événement cet hiver pour les conseillers communaux, noter dans vos agendas, le samedi 28 mars 2020, à la suite du concours ski voiles aura lieu un slalom qui pourra regrouper tous les conseillers communaux et la Municipalité.

Le 28 mars 2020 pour un concours de ski aux Rochers de Naye.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

M. le Président

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Nous nous retrouvons dans quelques minutes pour la suite de la soirée au préau couvert de l'extension du collège où nous sommes attendus pour un apéritif dînatoire.

Je vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Il est 20h27, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 29 janvier 2020, à 20h00, au Collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Florian Chiaradia

Céline Morier



Athéna Immobilier Sàrl

Chemin du Vernay 9b
1184 Luins
Suisse

T. +41 22 364 50 00
M.+41 7983 90
M.+41 79 201 79 05
info@athenaimmo.ch
www.athenaimmo.ch

Sauf erreur et omission, Ces renseignements ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs.
Ils ne constituent en aucun cas un document contractuel



ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: + 41 79 201 79 05 – T: +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

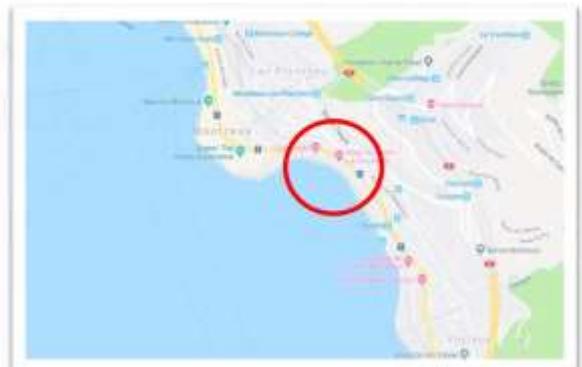
LA SITUATION – Montreux - Territet

Montreux et sa commune **Territet** orne les rives du Lac Léman et font de la Riviera Vaudoise sa gloire et beauté.

Montreux Territet, son **port**, son **accès au lac** et ses nombreux **parcs** font de ce village un lieu de détente idéal pour toute l'année.

L'accessibilité est augmentée par le train, bus et la proximité de l'autoroute.

Commerces de proximités, calme et ambiance de Riviera vaudoise complètent le charme de Territet.



Position de l'immeuble

L'emplacement est AAA, à moins de 100 m de la **gare de Territet** (ligne Lausanne - Sion), et à moins de 100 m du funiculaire rejoignant le train MOB (ligne Montreux - Bern) et la route entre Lausanne et Valais.

L'immeuble a une excellente visibilité en première ligne sur le lac, et visible de la route cantonale.



Il dispose d'une **vue panoramique** sur le Lac et d'une terrasse en **Roof top** pour les patients de la clinique et les collaborateurs, des restaurants et du boutique Hôtel.

l'immeuble a juste devant un **parking public** de 60 places et deux parkings privé à proximité en construction. Nombreux **centres sportifs, les commerces, les restaurants et les centres culturelles**, sans oublier le Château de Chillon complètent l'offre de Montreux – Territet.



Position de l'immeuble

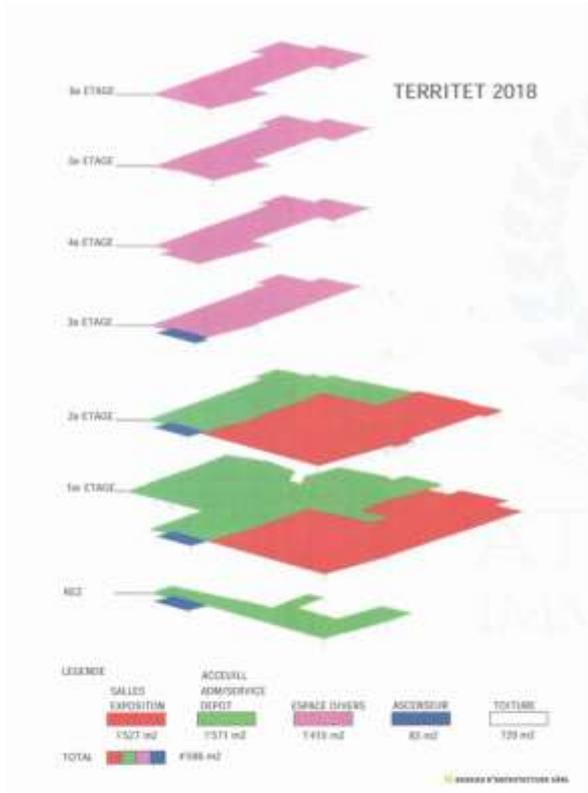


Un splendide immeuble sujet à toute sorte d'aménagement

Avec une surface au plancher de 2460 m² et une surface utiles de 4600m², le bâtiment comptabilise près de 20 000m³ cumulés sur 7 niveaux.

- ❖ Surface cube SIA: 19'581m²
- ❖ Surface brut totale: 4'581m²
- ❖ Salles d'exposition : 1527m²
- ❖ Accueil / Dépôt / Commerces : 1571m²
- ❖ Espace divers/hôtellerie : 1415m²
- ❖ Toiture : 729m²
- ❖ **Total : 4596m²**

- ❖ Surface utile sur 7 niveaux
- ❖ Possibilité d'installer min.15 chambres



ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: +41 79 201 79 05 – T : +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

Possibilités d'aménagements

La beauté du projet serait de créer un écosystème tourné vers le bien être au sein duquel une clientèle haut de gamme pourrait se retrouver et séjourner en toute discrétion.

La dimension historique référente à l'impératrice Sissi séduira aisément la clientèle touristique d'exception en provenance d'Europe de l'Est, Moyen Orient ou encore Asie.



De par sa position d'exception et la grandeur de ses volumes, le bâtiment Territet Belle Epoque offre une multitude de possibilités à ses acquéreurs.

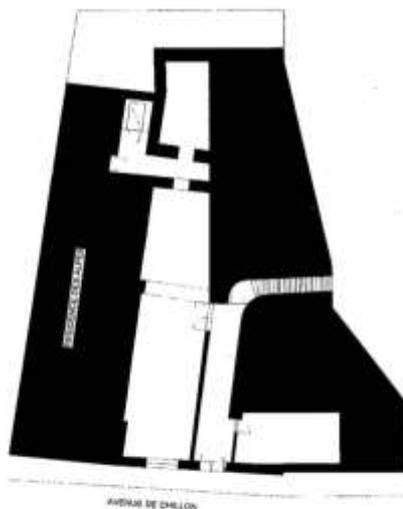
Alliant charme d'antan et infrastructures robuste, il constitue les parfaites fondations d'un projet grande ampleur.

Hôtel, Restaurants, Cliniques, SPA, Boutiques, salles de soins, centres culturelles, écoles ... chacun peut y trouver son espace dédié.



ATHENA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: +41 79 201 79 05 – T: +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

Rez-inférieur – coté lac



Au rez-de-chaussée se trouve un dépôt de 157 m², qui se prête à beaucoup de possibilités d'aménagement par son volume et sa hauteur de plafonds.



Une belle porte «Belle époque» orne la partie depuis la route. Elle pourrait donner l'accès aux surfaces inférieures pour créer un bar ou autre établissement voir l'accès aux étages supérieures

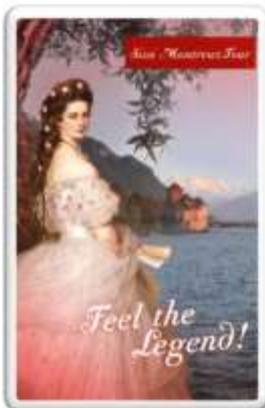


Partie exposition



ATHENA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: +41 79 201 79 05 – T : +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

2^{ème} étage – salle Sissi



Le deuxième étage, quant à lui comporte 2 halles d'exposition de respectivement 184 m² et 207m², d'un dépôt de 275m².

Mais la pièce maitresse de cet étage de 455m², et plus généralement du bâtiment, est sans aucun doute la **Salle Sissi**, un véritable hommage et témoignage historique de la vie de l'impératrice **Elisabeth de Wittelsbach**.



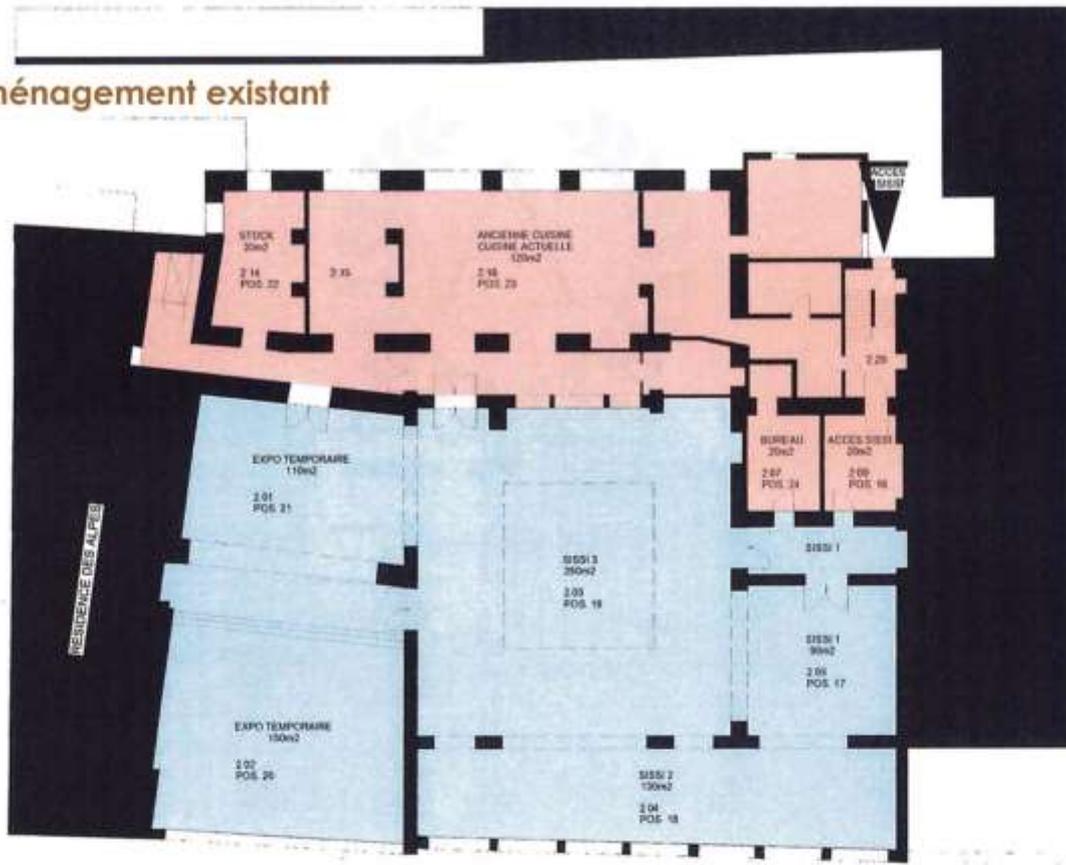
C'est une salle de banquet, construite par l'architecte Eugene Jost et ornée d'un magnifique plafond de verre polychrome surmonté d'un dôme ovale qui s'élève majestueusement d'une frise de feuilles de laurier entrelacées.

La verrerie a été créée par un maître de l'artisanat Edouard Diekmann (1852-1921) originaire de Lausanne. Le tout restauré par la ville de Montreux et sublimé par la lumière installée entre les vitraux donne une allure exceptionnelle à cet endroit.



ATHENA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: +41 79 201 79 05 – T : +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

Plans d'aménagement existant



ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: +41 79 201 79 05 – T: +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

2ème étage – salle Sissi



ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: +41 79 201 79 05 – T: +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

La salle SISSI – un bijou de « Belle époque »

Les grandes baies vitrées donnant coté lac, permettent d'admirer une magnifique vue sur Léman et les Alpes. Des tresses ornementales en stuc, des pilastres, des volutes accrocheuses, des chérubins, des festons et des corniches se font concurrence pour mettre en valeur les parties hautes des murs.

Cette décoration ornée typiquement victorienne a été créée par des artisans italiens, spécialistes venus en Suisse pour répondre aux demandes des constructeurs des grands hôtels de l'époque.

La splendide Salle Sissi, qui présente un décor magnifique, une taille importante et une vue agréable sur le lac Léman pourra accueillir des événements particuliers liés à l'offre culturelle ou être mise en location pour des événements privés ou publics.

C'est ainsi que des fêtes d'exception pourront y être organisées : mariages, soupers, galas, cocktails dînatoires, concerts, thés gourmands, séminaires, réceptions par les autorités d'hôtes de marque, etc.

Actuellement, la demande en salles particulières dans la région est en hausse et la salle Sissi, unique en son genre, contribuera à y répondre.



ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: + 41 79 201 79 05 – T : +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

La salle SISSI – un bijou de « Belle époque »

Détails muraux dans la salle des banquetts.

Des tresses ornementales en stuc, des pilastres, des volutes accrocheuses, des chérubins, des festons et des corniches se font concurrence pour mettre en valeur les parties hautes des murs

Cette décoration ornée typiquement victorienne a été créée par des artisans italiens, spécialistes venus en Suisse pour répondre aux demandes des constructeurs des grands hôtels de l'époque, certaines de leurs entreprises existent encore à ce jour dans la région.

La splendide salle Sissi, qui présente un décor magnifique, une taille importante et une vue agréable sur le lac Léman, sera utilisée comme salle événementielle de prestige. Elle pourra accueillir des événements particuliers être mise en location pour des événements privés ou publics.



ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: + 41 79 201 79 05 – T : +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

Au troisième étage, au même niveau que le fameux dôme se trouve un plateau de 258 m² compartimenté en plusieurs pièces / dépôts desservis par un couloir.

C'est seulement du 4^{ème} au 6^{ème} étage, que nous pouvons trouver d'anciennes chambres avec vue Lac et vue colline parfaite à rénover et implanter des appart/hôtel dans le complexe ! Cela permettrait par exemple aux clients cliniques et soins de séjourner en toute discrétion.



ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL – Chemin du Vernay 9b – 1184 Luins – www.athenaimmo.ch
M.: +41 79 201 79 05 – T.: +41 22 566 70 20 – e-mail: info@athenaimmo.ch

ATHÉNA IMMOBILIER SÀRL

Athéna immobilier est le spécialiste dans le domaine foncier, une agence à dimension humaine. Situé au cœur de la Côte entre Genève et Lausanne, vous y serez accueillis dans une atmosphère détendue et en toute simplicité. Cette ambiance familiale favorise l'écoute et l'échange afin de bien cerner votre besoin en matière de bien immobilier.

Notre approche relationnelle se répercute également sur la manière de traiter les mandats de courtage immobilier qui nous sont confiés. La confiance est le maître mot et nos compétences professionnelles sont une valeur ajoutée à votre besoin.

La gamme de nos services va de l'**estimation** de votre bien aux conseils en **valorisation financière** ou encore de la **vente sur plan** de villas et d'appartements à la **rénovation** de bâtiments.

N'hésitez pas à nous contacter !

Edyta Graf
Tél: +41 79 795 83 90

info@athenaimmo.ch

Adresse:
Chemin du Vernay 9b
1184 Luins
Suisse

